

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de **BILLY BERCLAU**

**AUTORISATION D'EXPLOITATION PAR
LA SOCIETE VANHEEDE FRANCE SAS**

Par arrêté préfectoral du 9 novembre 2011, la société VANHEEDE FRANCE SAS, sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, est autorisée à exploiter sur le territoire de la commune de BILLY BERCLAU (62138), avenue de Sofia, Parc des activités Artois Flandres, une installation de tri, transit et regroupement de déchets.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section installations classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.